

9^e séminaire



2017

Dossier de presse



”Partage des retours
d’expérience sur les zones
humides”

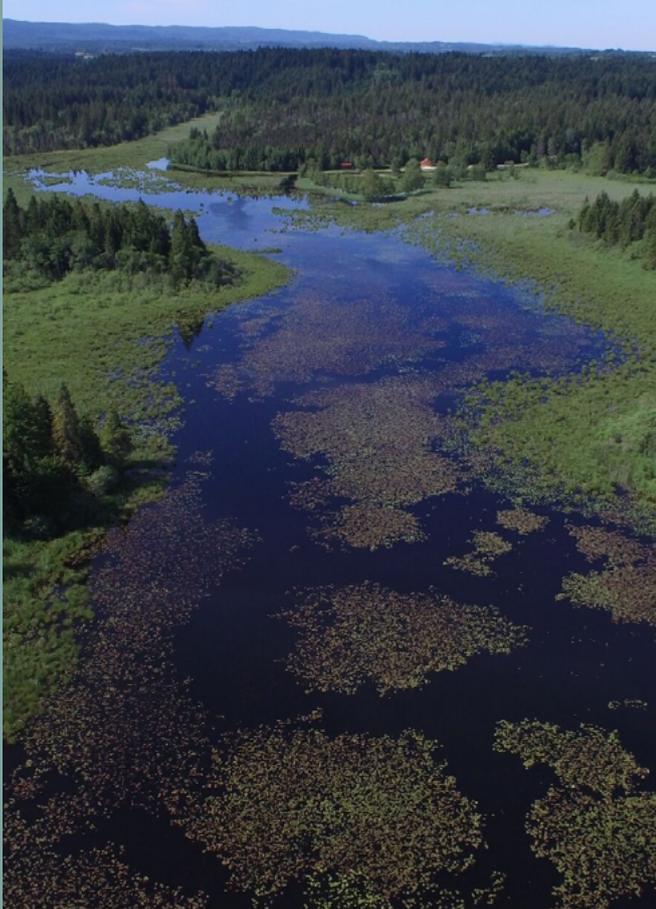
De la restauration
fonctionnelle à l’accueil du
public



Bassin du Drugeon
18-19-20 octobre



Communauté
de Communes
des Lacs &
Montagnes
du Haut-Doubs



Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques
du Haut-Doubs

SITES INTERNET

Pôle relais Tourbières

Ramsar

SOMMAIRE

Communiqué de presse

Qu'est-ce qu'une tourbière ?

Le bassin du Drugeon ; site de tourbières d'exception

Les fonctionnalités des zones humides

Zones humides : des bénéfices multiples pour les sociétés humaines

La convention de Ramsar sur les zones humides

Les 46 sites Ramsar en France

Le 9^{ème} Séminaire Ramsar

Contact presse
Stéphanie BLAIS

FCEN / Pôle relais Tourbières
03 81 81 78 64 / 06 84 48 62 92
contact@pole-tourbieres.org

”Partage des retours
d’expérience sur les zones

**De la restauration humides”
fonctionnelle à l’accueil du
public**

9^e séminaire Ramsar

UN SEMINAIRE NATIONAL

Chaque année, le séminaire Ramsar a vocation de s’implanter sur l’un de ses sites. L’objectif est de proposer et favoriser un moment pour échanger sur les pratiques et porter à connaissance la gestion de ces sites. Ces temps ponctués d’ateliers, de plénières et des sorties de terrain illustreront la dimension du label Ramsar.

La bassin du Dugeon est un site d’exception de tourbières, dont la présence a été favorisée par la géomorphologie d’origine glaciaire. La richesse biologique qui en découle est très forte : **46** espèces de plantes protégées, **54** espèces de libellules, **80** espèces de papillons, **280** espèces d’oiseaux observées !

Abîmée par de lourds travaux d’aménagement hydraulique réalisés entre 1950 et 1970 (curages, rectification du lit...), le Dugeon a depuis fait l’objet d’un ambitieux programme de renaturation, et bénéficie d’une gestion globale, à travers les démarches LIFE, Natura 2000, Ramsar, Réserve naturelle régionale et Espaces Naturels Sensibles.

Dans ce contexte, et sous la responsabilité de l’association Ramsar France, le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs accueillera le **9^{ème} séminaire Ramsar** les **18,19 et 20 octobre 2017** à l’Espace Les Vallières à Labergement-Sainte-Marie (25).

Cette édition 2017 sera consacrée au partage des retours d’expérience, tant d’un point de vue restauration fonctionnelle mais aussi dans une démarche de connaissance et de sensibilisation auprès du grand public. Gestionnaires, techniciens et élus viendront enrichir les débats, mais aussi rendre compte du travail effectué depuis vingt années en matière de gestion et de conservation. Et de ce qu’il reste à poursuivre pour maintenir ces milieux si remarquables et prestigieux.

INVITATIONS AUX MEDIAS

18/10 (10 H) Visite sur site, rendez-vous presse en présence de Martha ROJAS-URREGO (Secrétaire générale de la convention Ramsar), Jérôme BIGNON (Président de l’association Ramsar France) et Philippe ALPY (Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs)

19/10 (16 H) / Restitution des ateliers

19/10 (17H) / Table ronde avec les élus « Eviter plutôt que réduire et compenser la destruction des zones humides », animée par Jean-Charles CATTEAU

20/10 (8H30-13H30) / Sortie terrain sur un site Life Tourbières du Jura (Mouthe)



Bassin du Dugeon
18-19-20 octobre 2017



Communiqué de presse

QUE SIGNIFIE LE LABEL Ramsar ?

En 1971, la France, en signant ce traité, s’est engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. Le bassin du Dugeon fait partie des **46** sites désignés par la France comme étant d’importance internationale. Des actions de conservation et de gestion sont développées sur ces aires protégées, afin de maintenir leurs caractéristiques écologiques.

UN SEMINAIRE NATIONAL

Durant 3 journées se succéderont des présentations, à l’échelle locale, frontalières franco-suisse, nationales et européennes. Des ateliers ouvriront la réflexion sur différentes thématiques ; de l’aspect fonctionnel et de l’eau dans les zones humides à la pratique de la pédagogie sur site, des incidences sur le milieu liées au changement climatique, et de son ouverture au public pour sensibiliser et faire connaître le travail des gestionnaires. Une table ronde impliquant, élus et gestionnaires animée par Jean-Charles CATTEAU s’interrogera sur les possibilités de recourir mieux et plus souvent à l’évitement, plutôt qu’à la réduction ou à la compensation des effets négatifs des aménagements.

Voici le détail de notre programme 2017.

Et pour aller plus loin notre dossier de presse.

Contact presse

Stéphanie Blais / Fédération des Conservatoires d’espaces naturels

03 81 81 78 64 / contact@pole-tourbieres.org

QU'EST-CE QU'UNE TOURBIÈRE ?

Une tourbière, par définition, est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.



De l'eau en permanence

Ces écosystèmes se caractérisent, en premier lieu, par un sol saturé en permanence d'une eau stagnante ou très peu mobile privant de l'oxygène nécessaire à leur métabolisme les micro-organismes (bactéries et champignons) responsables de la décomposition et du recyclage de la matière organique. Dans ces conditions asphyxiantes (anaérobiose), la litière végétale ne se minéralise que très lentement et très partiellement. Elle s'accumule alors, progressivement, formant un dépôt de matière organique mal ou non décomposée : la tourbe.

La tourbe et les tourbes

Véritable roche végétale fossile, la tourbe est donc un sol organique issu de la dégradation incomplète de débris végétaux dans un milieu saturé en eau. Elle contient au moins 20 % de carbone (30 % dans le cas de tourbes riches en argiles) et peut s'accumuler sur plusieurs mètres d'épaisseur, au rythme moyen de 0,2 à 1 mm par an. La plupart des tourbières s'étant formées après le retrait de la dernière glaciation (glaciation du Würm, il y a environ 12 000 ans), les dépôts de tourbe généralement observés ont une épaisseur comprise entre 50 cm et 5 à 10 m mais ces accumulations prennent parfois des proportions exceptionnelles comme à la Grande Pile (70) où le dépôt atteint 19 m. L'épaisseur du dépôt tourbeux permet d'ailleurs de séparer les tourbières stricto sensu, dont l'épaisseur de tourbe est d'au moins 40 cm, des milieux para-tourbeux qui ont une épaisseur de tourbe inférieure. Les végétaux édificateurs de la tourbe, essentiellement des bryophytes (les sphaignes notamment) et diverses plantes herbacées,

sont qualifiés de tourbogènes ou turfigènes. Une tourbière est active tant que se poursuivent les processus d'élaboration et d'accumulation de la tourbe à partir de ces végétaux (processus de t(o)urbification ou turfigenèse). Si ces processus cessent, la tourbière devient inactive... mais est parfois susceptible de se régénérer.

Selon la nature des végétaux dont elles sont issues, les tourbes présentent des caractéristiques bien marquées. Ainsi, par exemple, les tourbes blondes issues de la transformation des sphaignes, sont généralement des matériaux à faible densité, poreux, acides et riches en fibres (leur structure est qualifiée de fibrique). A l'inverse, les tourbes brunes ou noires issues de la décomposition plus avancée de grands héliophytes sont des matériaux compacts, humifiés, contenant moins de fibres et dont la structure est qualifiée de saprique. Il existe, bien évidemment, des tourbes aux caractéristiques intermédiaires.



LE BASSIN DU DRUGEON

Un site d'exception

Le Drugeon est un affluent important du Doubs, qu'il rejoint en aval de Pontarlier après un parcours de 35 km.

Le Drugeon est lié à de nombreuses zones humides, favorisées par la présence de dépôts imperméables issus de la période glaciaire (moraines). La richesse biologique qui en découle est très forte : 46 espèces de plantes protégées, 54 espèces de libellules, 80 espèces de papillons, 280 espèces d'oiseaux observées !

Abîmée par de lourds travaux d'aménagement hydraulique réalisés entre 1950 et 1970 (curages, rectification du lit...), le Drugeon a depuis fait l'objet d'un ambitieux programme de renaturation, et son bassin bénéficie d'une gestion globale, à travers les démarches LIFE, Natura 2000, RAMSAR, réserve naturelle régionale, Espace Naturel Sensible.

Comme pour le Haut-Doubs, le paysage est dominé par des espaces boisés et des prairies agricoles. Les principales activités économiques sont le tertiaire, l'industrie (dont l'industrie du bois), le bâtiment et l'agriculture, principalement tournée vers l'élevage laitier (production fromagère AOC).

Le secteur s'étend principalement sur 2 communautés de communes : la communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon et la communauté de communes du Grand Pontarlier.

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

LE SMMAH

La nécessité de créer une structure compétente en gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants du Haut-Doubs et du Drugeon est évoquée au sein de la Commission Locale de l'Eau depuis 2006. En effet, si le bassin de la Loue bénéficiait depuis les années 1980 d'un acteur central pour porter les actions (le Syndicat Mixte de la Loue), il n'en était pas de même pour le bassin du Haut-Doubs, où les actions étaient concentrées sur deux communautés de communes (citées précédemment).

Courant 2012, 4 communautés de communes, et à leurs côtés le Département du Doubs, se sont engagées pour la création d'un syndicat. Celui-ci a été officiellement créé en février 2013, prenant le nom de Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs ou SMMAH. Il regroupe à ce jour :

- la communauté de communes Frasne-Drugeon**
- la communauté de communes lacs et montagnes du Haut-Doubs**
- la communauté de communes du Grand Pontarlier**
- la communauté de communes de Montbenoit**
- le Département du Doubs**



Ses compétences sont : l'étude, la protection, la gestion et les travaux de réhabilitation des zones humides, la réhabilitation et la protection durable des cours d'eau, les actions d'aménagement des sites ENS liés aux cours d'eau et zones humides, et la gestion du domaine public fluvial qui pourrait lui être transférée (lac Saint-Point).

Le SMMAH compte une équipe de 8 salariés, et met en œuvre de nombreux programmes d'actions en faveur des milieux aquatiques et du développement local, à travers les démarches LIFE, Natura 2000, site Ramsar, Espaces Naturels Sensibles et Réserve naturelle régionale.



LES FONCTIONALITES DES ZONES HUMIDES

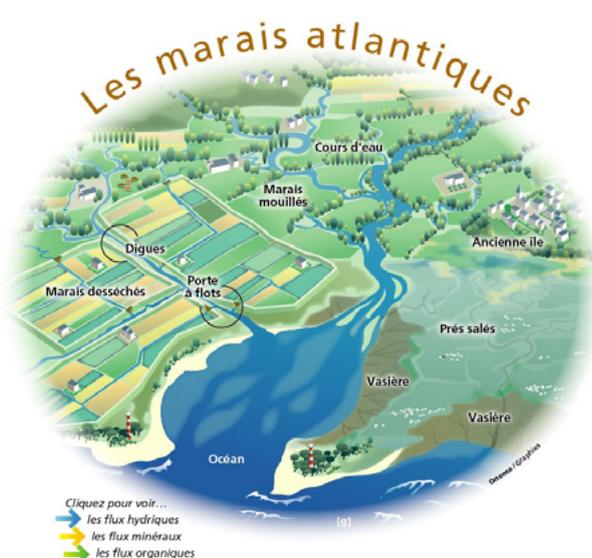
Quelques grands processus déterminent le fonctionnement des milieux humides, et les services rendus à la société.

Trois fonctions majeures peuvent être identifiées :

Fonctions hydrologiques : les milieux humides sont des «éponges naturelles» qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent.

Fonctions biogéochimiques : elles sont aussi des «filtres naturels», les «reins» des bassins versants qui reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les retournent à l'environnement.

Fonctions habitats : Les conditions hydrologiques et chimiques permettent un développement extraordinaire de la vie dans les milieux humides.



ZONES HUMIDES

Des bénéfices multiples pour les sociétés humaines

Les milieux humides rendent de nombreux services aux sociétés humaines. Ils contribuent ainsi à leur développement et leur bien-être.

Pour en faciliter la compréhension, des spécialistes ont classé les biens et services et la manière suivante :

L'**approvisionnement** regroupe les produits issus de ces milieux comme la nourriture, l'eau douce, les fibres, les matériaux de construction, les combustibles. On le nomme aussi « le prélèvement ».

La **régulation** englobe les contributions des zones humides dans la régulation du climat, de l'hydrologie, des pollutions et la prévention d'événements naturels exceptionnels (inondations, sécheresse).

Les **services culturels et sociaux** font référence aux bénéfices immatériels attachés à ces milieux comme la spiritualité et le religieux, l'esthétique, le récréatif et l'éducatif.

L'**auto-entretien** compte l'ensemble des services nécessaires pour tous les autres services fournis par les écosystèmes, comme la biodiversité, la formation des sols, le cycle nutritif et la pollinisation. Ces derniers sont considérés comme

l'ensemble des fonctions et des fonctionnements des milieux humides.

La richesse et la diversité des bénéfices apportés par les milieux humides sont étroitement liées à la qualité des écosystèmes.

Cependant, l'importance des enjeux socio-économiques et culturels liés aux zones humides n'est souvent perceptible que quand ces milieux se dégradent ou disparaissent. C'est pourquoi, depuis quelques années, plusieurs études tentent d'estimer la valeur économique associée aux services rendus par ces écosystèmes.



Schéma Ecosystème dégradé, UICN



Schéma Ecosystème sain, UICN

Le diagramme explicatif du MEA (Evaluation des écosystème pour le millénaire) définissait les liens entre le bien-être humain et les services écosystémiques en termes de sécurité, de moyens de base pour bien vivre, de santé et de bonnes relations sociales.

L'IUCN Water a décidé de reprendre ce diagramme et de le redessiner pour insister sur la relation complexe et dynamique entre les services écosystémiques et les éléments constitutifs du bien-être humain, pour la problématique de l'eau douce. Ce nouveau diagramme vise à démontrer de façon plus intuitive que les moyens d'existence de l'ensemble de la population sont tributaires de la pérennité des écosystèmes et de la diversité des services qu'ils procurent.

En effet, lorsque les services écosystémiques ne sont pas maintenus, (par le biais par exemple, des bassins fluviaux et de la gestion des terres, ou à cause de choix qui privilégient

la production alimentaire au détriment de l'écosystème), les avantages pour le bien-être humain peuvent être considérablement réduits. De même, des facteurs externes tels que le changement climatique peuvent affecter le stock de services fournis par un écosystème.

Par conséquent, lorsque les services écosystémiques sont réduits, la population en tire moins de bénéfices.

C'est ce que montre le premier graphique : un déclin des services écosystémiques dû à la dégradation ou l'exploitation d'un écosystème, qui entraîne une diminution du bien-être humain.

Lorsque ces liens se décomposent, le choix peut être fait d'investir pour restaurer ces services écosystémiques, qui apporteront à nouveau les avantages qu'ils procuraient.

LA CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

La convention sur les zones humides ou Convention de Ramsar est un traité intergouvernemental adopté en février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Sa particularité est de constituer le premier traité d'envergure mondiale sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le nom officiel du traité, « Convention sur les zones humides d'importance internationale », révèle l'accent mis à l'origine sur la conservation et l'utilisation rationnelle (ou utilisation durable) des zones humides, et ce notamment en tant qu'habitats pour les oiseaux d'eau. Depuis, la Convention a élargi son champ d'application reconnaissant les milieux humides comme des écosystèmes extrêmement importants pour la conservation de la biodiversité et le bien-être des sociétés humaines.

Entrée en vigueur en 1975, la Convention a été ratifiée par la France en 1986, et comptait mi 2017, 169 états membres. Le message central porté par Ramsar est la nécessité de garantir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Actuellement, le réseau des zones humides d'importance internationale compte 2 282 zones humides (ou sites Ramsar) inscrites, équivalant à 2,20 millions de kilomètres carrés (soit réunies, les superficies de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Portugal et de l'Italie).

L'association Ramsar France fédère le réseau des gestionnaires de sites Ramsar français. Elle a notamment pour mission de faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France, d'encourager et d'accompagner l'inscription de nouveaux sites, et enfin d'améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits. Elle est le lien entre les sites Ramsar et le secrétariat de la Convention.



Portail national des zones humides

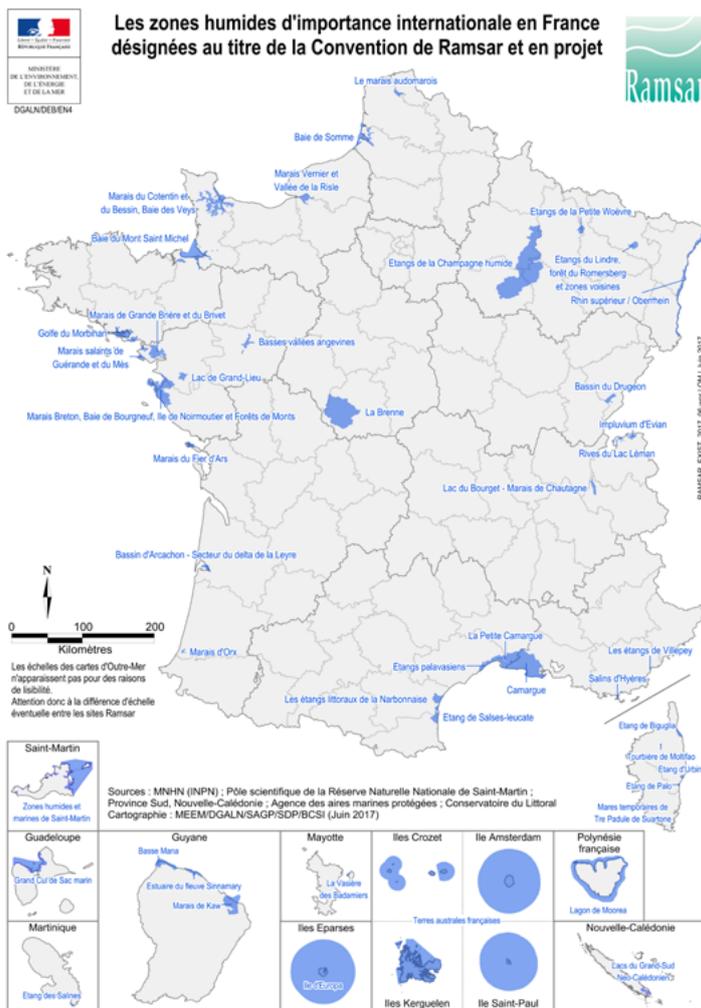
Le Portail national des zones humides est un outil fédérateur des acteurs concernés par les zones humides et se veut, entre autres, un espace interactif de découverte des actions de préservation des zones humides et un centre national de ressources sur ce domaine. Il permet aux acteurs du territoire d'identifier une zone humide ou un milieu humide, de comprendre leur fonctionnement et les services qu'ils rendent, de découvrir les espèces qu'ils accueillent, d'apprendre à les protéger, et d'agir pour leur préservation ou restauration. Depuis 2010, ce portail affiche le programme national des animations proposées sur le territoire métropolitain et d'outre-mer autour de la Journée mondiale des zones humides.



LES 46 SITES RAMSAR FRANCE

- Baie de Somme
- Baie du Mont Saint-Michel
- Basses Vallées Angevines
- Bassin du Druegon
- Brenne
- Camargue
- Delta de la Leyre
- Etang de Biguglia
- Etang d'Urbino
- Etang de Palo
- Etangs de la Champagne humide
- Etangs de la Narbonnaise
- Etangs de la Petite Woëvre
- Etangs de Villepey
- Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et alentours
- Etangs palavasiens
- Etang de Salses-Leucate
- Golfe du Morbihan
- Grande Brière
- Impluvium du plateau du Gavot
- Lac de Grand-Lieu
- Lac du Bourget, marais de Chautagne
- Marais audomarois
- Marais d'Orx ;
- Marais du Cotentin et du Bessin, Baie des Veys
- Marais du Fier d'Arç
- Marais Salants de Guérande et du Mès
- Mares temporaires des Tre Padule de Suartone
- Marais Vernier et vallée de la Risle maritime
- Marais Breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêts de Monts
- Petite Camargue
- Rhin supérieur / Oberrhein
- Rives du Lac Léman
- Salins d'Hyères
- Tourbière de Moltifao

Sites en métropole (35)



Cartographie des sites Ramsar en France



- Basse-Mana
- Estuaire du fleuve Sinnamary
- Etang des Salines
- Grand Cul-de-Sac Marin
- Ile d'Europa
- Iles d'Amsterdam, Crozet, Kerguelen, Saint Paul
- Lagon de Moorea
- Marais de Kaw et Ile du Grand Connétable
- Vasière des Badamiers
- Zones humides et marines de Saint Martin

Sites en outre-mer (11)



LE SEMINAIRE DES GESTIONNAIRES RAMSAR

Le séminaire des animateurs Ramsar de France est un évènement annuel qui se tient depuis 2009. Il réunit à la fois les gestionnaires de sites Ramsar, les sites engagés dans la démarche d'inscription au label, ainsi que les structures en charge de la préservation ou de la gestion des zones humides de manière générale. Ce séminaire vise ainsi à offrir une occasion d'échanges et de discussions entre les différents protagonistes responsables du devenir des zones humides en France et d'aborder les éléments d'actualité qui touchent ces milieux (ex : Plan national d'action en faveur de la préservation des zones humides, COP 21, ...).

Chaque année, le séminaire rassemble ainsi près de 200 personnes venues de toute la France et parfois même des pays voisins (Angleterre, Belgique, Suisse, ...). En plus des gestionnaires de sites Ramsar et des experts zones humides, notamment le groupe national Milieux humides

et le Muséum National d'Histoire naturelle, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire figure également parmi les invités. Au sein du bureau de l'Association Ramsar France, à l'initiative de cet évènement, on retrouve Jérôme BIGNON, Président de l'Association et Sénateur de la Somme.

Depuis sa création, le séminaire s'est tenu dans différentes régions de France : la Camargue, la Brenne et, plus récemment, le marais Audomarois dans le Nord-Pas-de-Calais en 2013, la Corse (Ajaccio) en 2014, Paris en 2015 et la Normandie en 2016.



Les objectifs visés sont les suivants :

- Présenter et valoriser le territoire concerné par la labellisation ;
- Mettre en valeur le processus d'implication des acteurs ;
- Echanger sur l'actualité touchant les zones humides avec le réseau d'acteurs ;
- Créer un temps de partage et d'échanges entre les gestionnaires de sites Ramsar, moteur d'une dynamique d'un réseau qui s'agrandit.

Pour cette 9ème session, le Séminaire porte la thématique : « **Partage des retours d'expérience sur les zones humides : de la restauration fonctionnelle à l'accueil du public** ».

Plusieurs thématiques seront abordées à travers les conférences et les temps d'échange, notamment : Quelle est la place de l'eau dans la gestion des zones humides ? Seront également évoqués : les programmes LIFE au service des sites Ramsar, l'ouverture des zones humides au public, mais aussi les régions frontalières franco-suisse.

Une table-ronde avec les élus favorisera le débat autour de la question compensatoire en matière d'utilisation des zones humides.

Le dernier jour, des visites de sites seront proposées afin de faire découvrir toute la richesse et les spécificités de ce territoire d'exception. L'une des sorties-phares montrera le résultat des travaux rendus possible par le programme Life Tourbières du Jura à Mouthe.